

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Dixième session ordinaire
25-26 janvier 2007
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/311 (X)
Original : Français

**RAPPORT SUR LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION
AFRICAIN DES MINISTRES EN CHARGE DES
HYDROCARBURES (PETROLE ET GAZ)**

RAPPORT SUR LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DES HYDROCARBURES (PETROLE ET GAZ)

I. INTRODUCTION

1. Au cours du septième Sommet de l'Union Africaine tenu à Banjul (Gambie) en juillet 2006, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Décision Assembly/AU/Dec. 132 (VII) sur la proposition de créer, au sein de l'Union Africaine, un Fonds Africain du Pétrole pour pallier les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains pauvres et la coordination des politiques africaines du pétrole. Cette Décision demande également à la Commission de l'Union Africaine d'élaborer une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs et non-producteurs de pétrole.

2. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette Décision que la Commission a organisé, du 11 au 14 décembre 2006, au Caire (Égypte), la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge des Hydrocarbures sous le thème : “ **Vers une Sécurité Pétrolière Africaine Durable par la Coopération et la Solidarité**”. La réunion ministérielle a été précédée d'une session préparatoire d'experts, tenue du 11 au 13 décembre 2006.

3. Cette Conférence a été l'occasion pour les Ministres d'analyser les résultats des études sur l'Impact des prix élevés du pétrole et du gaz naturel sur les économies africaines et sur les Mécanismes et les modalités opérationnelles de mise en place et de fonctionnement d'un Fonds Africain du Pétrole, études que la Commission a réalisées conjointement avec la Banque Africaine de Développement.

4. L'objectif principal de la Conférence était d'adopter, d'une part, des stratégies en vue de promouvoir la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs de pétrole et de gaz et ceux qui n'en produisent pas, et, d'autre part, les mécanismes du Fonds Africain du Pétrole destiné à assister les pays non producteurs de pétrole pour contenir les chocs pétroliers et faciliter le financement de leurs importations pétrolières.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

5. La Conférence du Caire a connu la participation de trente trois (33) Etats membres à savoir: Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

6. Ont également pris part aux travaux des représentants des organisations suivantes : la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA).

7. Pour conduire les travaux de cette Conférence, le bureau ci-après a été élu :

- Président : Égypte (Afrique du Nord)
- 1^{er} Vice-Président : Zimbabwe (Afrique Australe)
- 2^{ème} Vice-Président : Ile Maurice (Afrique de l'Est)
- 3^{ème} Vice-Président : Guinée Équatoriale (Afrique Centrale)
- Rapporteur : Sénégal (Afrique de l'Ouest)

III. APERCU GENERAL DU SECTEUR DES HYDROCARBURES EN AFRIQUE

8. A la lumière des différentes analyses et évaluations réalisées sur le secteur des hydrocarbures en Afrique et dans le monde, la situation de ce secteur sur le continent se présente brièvement comme suit :

- L'Afrique est riche en hydrocarbures et stratégiquement bien située par rapport aux principales régions du monde consommatrices de pétrole et de gaz ;
- On observe une forte concurrence pour le pétrole africain motivée par une forte demande des acteurs asiatiques qui sont également disposés à investir considérablement pour le développement des immenses réserves de pétrole et gaz en Afrique, dans le contexte de leur stratégie d'équilibrage géopolitique et de diversification d'approvisionnement;
- Le prix du baril de pétrole a augmenté de moins de \$US 40 le baril en 2004 à \$US 70,85 le baril en août 2005. Ce prix a atteint le record \$US 78,4 le baril le 14 juillet 2006. Plus récemment, le prix du pétrole a chuté d'environ 20% et était commercialisé à près de \$US 60 le baril ;
- On ne s'attend pas à ce que ce que le prix du pétrole revienne aux niveaux d'avant 2004 parce que le prix élevé est principalement induit par la demande accrue par les pays de l'Asie de l'Est, principalement la Chine et l'Inde ;
- Le prix élevé du pétrole constitue un défi majeur pour les pays importateurs, particulièrement les pays africains pauvres, car il peut ralentir ou remettre en cause leurs progrès économiques et mener à des contraintes financières plus serrées. En effet, l'impact des prix élevés du pétrole est susceptible d'être très néfaste dans les pays qui dépendent excessivement du pétrole et/ou du gaz et qui sont fortement endettés, une situation qui caractérise un grand nombre d'économies africaines ;
- Par contre, le prix élevé du pétrole représente une manne inestimable pour les pays producteurs de pétrole ;

- Le mauvais état et l'insuffisance de l'infrastructure d'énergie régionale et intra-régionale ont aggravé les frais d'approvisionnement interne, principalement dans les pays enclavés ;
- Les produits pétroliers raffinés en Afrique sont principalement produits dans de petites raffineries inefficaces, mal entretenues et de technologie dépassée. En outre, la qualité de ces produits ne satisfait pas aux normes internationales ;
- L'exploitation du pétrole et du gaz a été néanmoins une source majeure de problèmes économiques, sociaux, politiques et écologiques dans certains pays exportateurs de pétrole. En effet, les principaux indicateurs économiques et sociaux semblent prouver que les revenus pétroliers n'ont pas pu soutenir la croissance économique et le développement durable dans ce pays ;
- Le défi pour les pays exportateurs de pétrole et de gaz est de contrôler leur richesse en pétrole de façon durable. A cela sont liées les questions de la gouvernance et de la gestion transparente et efficiente d'importants revenus du secteur du pétrole et du gaz pour la croissance et le développement ;

9. L'Union africaine et la Banque Africaine de Développement ont des rôles stratégiques complémentaires à jouer pour faire de l'avenir de l'énergie et du développement de l'Afrique une réussite. Cela passe notamment par la mise en place d'une Politique continentale de développement du secteur de l'énergie en général et de celui des hydrocarbures (Pétrole et Gaz) en particulier afin de rationaliser et de rentabiliser les ressources à moyen et long termes pour une sécurité pétrolière durable comme composante d'une Politique africaine de sécurité énergétique.

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR ATTENUER LES EFFETS DES PRIX ELEVES DU PETROLE, MAXIMISER LES REVENUS PETROLIERS DES PAYS PRODUCTEURS ET AUGMENTER ET AMELIORER LA QUALITE DES PRODUITS PETROLIERS.

10. Le Plan d'Action adopté par la Conférence indique les principales orientations en ce qui concerne les quatre aspects suivants:

- **Mesures pour atténuer les effets du prix élevé du pétrole :** Opérationnalisation du Fonds Africain du Pétrole et promotion des grands projets intégrateurs (gazoducs/oléoducs, raffineries régionales, exploration et exploitation de gisements pétroliers transfrontaliers);
- **Maximisation de revenus pétroliers des pays producteurs :** Renforcement des capacités d'élaboration et de négociation des contrats, de suivi et de contrôle de l'exploration et de l'exploitation pétrolières, renforcement de la coopération entre pays africains et promotion de la recherche et de l'exploration pétrolières;

- **Augmentation de la quantité et amélioration de la qualité des produits pétroliers** : Réhabilitation et extension des raffineries existantes et construction de nouvelles régionales, construction d'entrepôts groupés et amélioration de systèmes de distribution de produits pétroliers;
- **Élaboration de politiques et de stratégies continentales de développement du secteur des hydrocarbures et de celui des énergies nouvelles et renouvelables notamment les biocarburants.**

11. Dans la Déclaration dite « Déclaration dite du Caire » sur la coopération et la solidarité africaines en matière d'Hydrocarbures, les Ministres, entre autres :

a) Demandent à la Commission de l'Union Africaine de :

- Mettre en œuvre toutes les mesures requises pour l'opérationnalisation du Fonds Africain du Pétrole dans les meilleurs délais, y compris l'achèvement de l'étude en cours en collaboration avec la BAD et de communiquer aux Etats Membres, les documents y relatifs;
- Travailler à promouvoir la coopération entre les sociétés et compagnies pétrolières du continent tant au niveau des activités en amont qu'en aval en vue d'échanger des expériences pour une meilleure maîtrise du secteur ;
- Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement des énergies propres et renouvelables en particulier des biocarburants ;
- Mettre en place un cadre adéquat pour étudier et résoudre les problèmes écologiques liés aux hydrocarbures en Afrique, en particulier la pollution marine et autres types de pollution.

b) Décident que la gestion des ressources et des activités du Fonds Africain du Pétrole soit confiée à la Banque Africaine de Développement.

c) Exhortent la Commission de l'Union Africaine à définir une stratégie pour renforcer les capacités des pays africains dans l'élaboration et la négociation des contrats pétroliers ainsi que dans le suivi des activités des compagnies pétrolières opérant en Afrique, en vue d'accroître les revenus des pays africains producteurs de pétrole.

d) S'engagent à œuvrer pour :

- Mettre en place des entrepôts groupés régionaux pour améliorer le stockage et la distribution de produits pétroliers aux pays non producteurs notamment enclavés;

- Promouvoir les projets régionaux intégrateurs de gazoducs, d'oléoducs et de raffineries régionales, ainsi que l'exploration et l'exploitation conjointes des gisements pétroliers transfrontaliers, et leur accorder la priorité au niveau de nos gouvernements respectifs ;
 - Collaborer avec la Conférence des Ministres chargés de l'Environnement (AMCEN) en vue de promouvoir une utilisation et une mise en valeur des ressources en pétrole et en gaz naturel tout en veillant à minimiser leur impact sur l'environnement ainsi qu'avec les Ministres en charge du Commerce sur les aspects relatifs aux prix des produits pétroliers.
- e) Proposent de mettre en place, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge des Hydrocarbures en tant qu'organe central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'hydrocarbures.
- f) Se félicitent de l'offre faite par la République Arabe d'Egypte, de créer au Caire, au sein du Ministère en charge du Pétrole, un Bureau de Liaison afin d'assister la Commission de l'Union Africaine et les Etats Membres, sans incidence financière, dans les activités relatives au secteur des hydrocarbures y compris la mise en œuvre du Plan d'action adopté par la Conférence.

V. RECOMMANDATIONS

12. Compte tenu de l'impérieuse nécessité et de l'urgence d'organiser la coopération et la solidarité africaines en matière d'hydrocarbures en adoptant notamment les mécanismes et les modalités opérationnelles du Fonds Africain du Pétrole, l'Assemblée est invitée à :

- Prendre note du rapport de la Première Conférence des Ministres africains en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz);
- Féliciter les Ministres africains en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz) pour leur évaluation pertinente de l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines et l'adoption des mécanismes et modalités opérationnelles du Fonds Africain du Pétrole ainsi que le Plan d'Action ;
- Adopter la Déclaration du Caire des Ministres africains en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz);
- Demander à la Commission de l'Union Africaine:

- de mettre en œuvre toutes les mesures requises pour l'opérationnalisation du Fonds Africain du Pétrole dans les meilleurs délais y compris l'achèvement de l'étude en cours et de communiquer aux Etats Membres les documents y relatifs ;
- d'élaborer des politiques et des stratégies pour le développement des énergies propres nouvelles et renouvelables en particulier les biocarburants comme solution alternative aux hydrocarbures;
- o Demander en outre à la Commission, en collaboration, avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC), les Communautés Économiques Régionales, les Etats membres et l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA) de tout mettre œuvre pour la réalisation du Plan d'Action;
- o Demander enfin au Président de la Commission de soumettre un rapport d'activités sur la mise en oeuvre du Plan d'Action à la prochaine Assemblée de l'Union Africaine.

EX.CL/311 (X)
Annexe 4

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(Pétrole et Gaz)**

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIERE CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(PETROLE ET GAZ)
11-14 DECEMBRE 2006
LE CAIRE (EGYPTE)**

AU/MIN/OG/Rpt (I)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DES
HYDROCARBURES (PETROLE ET GAZ)
14 DECEMBRE 2006**

I. INTRODUCTION

1. La question de flambée du prix du pétrole a été l'objet de préoccupations majeures au cours des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenus à Khartoum (Soudan) en janvier 2006 et à Banjul (Gambie) en juillet 2006.

2. En effet, au cours du septième Sommet tenu à Banjul (Gambie) en juillet 2006, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Décision (Doc. Assembly/AU/3(vii)) de créer, au sein de l'Union Africaine, un Fonds Africain du Pétrole pour pallier aux conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains pauvres et d'assurer la coordination des politiques africaines du pétrole. Cette Décision demande également à la Commission de l'Union Africaine d'élaborer une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs et non-producteurs de pétrole.

3. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision que s'est tenue au Caire (Egypte), le 14 décembre 2006, la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge des Hydrocarbures (pétrole et gaz) qui a été précédée, du 11 au 13 décembre 2006, par une Session d'experts des Etats membres.

4. Cette Conférence a été l'occasion pour les Ministres d'examiner et d'analyser les résultats des études sur « l'Impact des prix élevés du pétrole et du gaz naturel sur les économies africaines » et sur « le Mécanisme de mise en place et de fonctionnement d'un Fonds Africain du Pétrole » que la Commission de l'Union Africaine a réalisées conjointement avec la Banque Africaine de Développement.

II. PARTICIPATION

5. Ont pris part aux travaux, les trente trois (33) Etats membres suivants: Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

6. Ont également participé aux travaux des représentants des organisations continentales suivantes : la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) et le Secrétariat du NEPAD.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

7. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Commissaire chargé des Infrastructures et de l'Energie de l'Union Africaine et du discours d'ouverture Ministre du Pétrole de la République Arabe d'Egypte.

Allocution Dr Bernard ZOBA, Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Energie de l'Union Africaine

8. Le Commissaire, après les mots de remerciements aux Autorités Egyptiennes pour les dispositions prises en vue du bon déroulement de cette conférence, a rappelé les actions prévues par le Plan d'Action de Lagos de 1980 en ce qui concerne l'énergie en général et les hydrocarbures en particulier à savoir la nécessité de : « trouver une solution urgente au problème d'approvisionnement en hydrocarbures, afin d'éviter que les pays Africains les plus démunis ne voient leur existence menacée en tant qu'Etats souverains ».

9. A cet effet, il a invité les Ministres en charge des hydrocarbures à réfléchir et mettre au-dessus des intérêts nationaux légitimes, les intérêts communs africains, pour prendre les décisions qui s'imposent en vue de promouvoir la coopération et la solidarité entre les pays producteurs de pétrole et ceux qui n'en produisent pas.

10. Il a rappelé la Décision du dernier Sommet de l'Union Africaine tenu à Banjul (Gambie) en juillet 2006 relative à la création au sein de l'Union Africaine, d'un Fonds Africain du Pétrole, pour atténuer les effets néfastes de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains et la coordination des politiques africaines en matière de pétrole et gaz.

11. Il a terminé son allocution en rassurant la Conférence que la Commission de l'Union Africaine ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre le Plan d'Action qui sera adopté par la Conférence du Caire et dont les résultats seront soumis au 8^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, prévu à Addis-Abeba en Janvier 2007.

Discours d'ouverture du Ministre du Pétrole de la République Arabe d'Egypte

12. Après quelques mots de bienvenue et de chaleureuses salutations adressés aux participants, le Ministre a souligné l'importance de cette Conférence du Caire qui se tient au moment où les cours du pétrole et de certaines matières premières sont à des niveaux élevés avec leurs incidences sur les plans de développement de des pays africains. D'où nécessité d'une coopération et d'une solidarité africaines.

13. Il a par la suite circonscrit le cadre de cette Conférence qui doit analyser les défis auxquels l'Afrique est confrontée eu égard aux prix élevés du pétrole, au manque d'infrastructures et de capacité de production, de raffinage, de transport, de stockage et de distribution de produits pétroliers et à la rationalisation des ressources énergétiques au niveau du continent africain.

14. Il a enfin proposé de créer un « Comité de coordination » pour canaliser les efforts en matière d'énergie et pour une « Vision commune » en vue d'une sécurité énergétique du continent africain à l'image de ce qui se fait dans les autres Régions du monde.

IV. QUESTIONS DE PROCEDURES

15. Après consultations selon les procédures et usages de l'Union Africaine, le bureau ci-après a été mis en place :

- . Président : Egypte
- . 1^{er} Vice-président : Zimbabwe
- . 2^e Vice-président : Ile Maurice
- . 3^e Vice-président : Guinée Equatoriale
- . Rapporteur : Sénégal

16. Les projets d'ordre du jour et de programmes de travail ont été examinés et adoptés comme ci-après :

i. Questions de procédures

- Election du Bureau
- Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail

ii. Travaux en sessions

- Examen du Rapport des experts
- Examen et adoption de la Déclaration Ministérielle
- Examen et adoption du projet de Plan d'action
- Divers

iii. Cérémonie de clôture

V. **ORGANISATION DES TRAVAUX**

17. Après un échange de vues, la réunion a adopté les horaires de travail suivants :

Matin: **09h00-13 h30**
Après-Midi : **15h30-19h00**

VI. EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

18. Au terme de la présentation du rapport des experts par le Rapporteur Général du Bureau de la Conférence, les Ministres ont exprimé leur satisfaction pour la qualité du travail accompli par les experts.

19. Ils ont examiné tous les points du rapport des experts. A l'issue des discussions, les Ministres ont exprimé des préoccupations et ont apporté des améliorations sur certains points du rapport.

20. Les commentaires et principales conclusions découlant des échanges des Ministres se résument aux points suivants :

A. Etude d'impacts de la hausse des prix du Pétrole sur les économies africaines

21. L'étude aborde de façon exhaustive les principaux impacts budgétaires et macroéconomiques de la hausse vertigineuse des prix du pétrole sur les économies africaines.

22. Selon l'étude, le prix de pétrole brut est passé de moins de \$40 le baril en 2004 à \$70,85 le baril en août 2005. Après avoir chuté légèrement en décembre 2005, le prix a repris la tendance à la hausse au début 2006 et a même frôlé la barre de \$80 le baril en atteignant le record de \$78,40 le baril le 14 juillet 2006. Selon les experts du secteur, on ne s'attend pas à ce que le prix du pétrole revienne aux niveaux d'avant 2004.

23. La hausse du prix élevé du pétrole représente une occasion unique pour les pays producteurs de pétrole d'améliorer leur taux de croissance économique élevé. De plus, si le prix élevé du pétrole persiste, ces pays pourraient augmenter sensiblement le niveau de vie de leur population.

24. Par contre, le prix élevé du pétrole constitue un défi majeur pour les pays importateurs, particulièrement les pays africains pauvres, car il peut ralentir ou remettre en cause leurs progrès économiques et mener à des contraintes financières plus serrées. En effet, l'impact des prix élevés du pétrole est susceptible d'être très néfaste dans les pays qui dépendent excessivement du pétrole et/ou qui sont fortement endettés, une situation qui caractérise un grand nombre d'économies africaines.

25. L'étude fait ressortir qu'avec une répercussion totale de l'augmentation des prix du pétrole, le pays à revenu faible importateur de pétrole fonctionnant sur la base d'un régime d'un taux de change fixe, enregistre une perte de 6% de son PIB durant la première année et de 23% sur une période de 5 ans après le choc. Les chiffres correspondants sont de 5 % et 22% pour un pays à faible revenu importateur de pétrole sous un régime contrôlé de taux de change de fonds de caisse.

26. Quant au pays à faible revenu exportateur de pétrole fonctionnant sous fonds de caisse contrôlé, son résultat augmente de 11% pour la première année et de 72% sur une période de 5 ans après le choc.

27. Par conséquent, les gains pour les pays exportateurs de pétrole sont énormes alors que les pays importateurs de pétrole enregistrent une perte considérable à cause du prix du pétrole qui a doublé.

28. En effet, pour les pays importateurs, la perte de résultat est environ de 6% pendant la première année, alors que la perte cumulée est autour de 23.5% pendant les cinq années après le choc. Pour la consommation, la baisse est de 4.5% pour la première année et de 19% approximativement pendant les cinq années après le choc. L'étude montre, enfin, une détérioration dramatique du déficit budgétaire soit 31% pendant la première année et 45% cinq ans après le choc.

29. Par contre, pour les pays exportateurs, on note une réduction de 174% du déficit budgétaire et une réduction de 73% de la dette extérieure pendant la première année.

30. L'étude a tenté de répondre aux deux questions suivantes : l'aide étrangère peut-elle aider les pays africains importateurs de pétrole à faire face aux prix du pétrole élevés? Les montants exigés sont-ils prohibitifs?

31. En conclusion, il est apparu que le montant de la dette est clairement non prohibitif, impliquant qu'il y a encore du travail à faire pour les actions de la communauté internationale pour aider les économies africaines lourdement endettées à atténuer les effets négatifs de la hausse des prix du pétrole.

32. L'étude montre enfin que pour le pays exportateur de pétrole à revenu moyen, l'augmentation cumulée de cinq ans du résultat lié au prix du pétrole qui a doublé, dépasse les 70 %, indépendamment du régime de taux de change sous lequel le pays fonctionne.

33. Cette « manne », cependant, est accompagnée d'une appréciation marquée du véritable taux de change, qui peut gêner la compétitivité du pays. Il est donc important que les revenus soient dépensés d'une manière qui favorise la croissance et non pas dans des projets mal planifiés ou à faibles effets positifs sur l'économie du pays.

B. Perspectives et orientations stratégiques pour une Coopération et une Solidarité entre pays membres de l'union africaine dans les secteurs du pétrole et du Gaz en Afrique

34. Après des considérations sur la situation du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, portant sur la production, la consommation, les réserves, les marchés, les infrastructures, les investissements, etc., le document aborde trois questions majeures :

- Perspectives de l'offre et de la demande pour le pétrole en Afrique ;
- Problèmes et défis à relever pour la réalisation du double objectif de l'accès pour tous à l'énergie et la durabilité des richesses du pétrole et du gaz en Afrique ;
- Plan d'action pour un avenir durable du pétrole et du gaz en Afrique.

Perspectives de l'offre et de la demande pour le pétrole

35. Les prévisions de l'offre sont généralement beaucoup moins précises que la demande, à cause d'une plus grande incertitude à propos de la géologie. Pourtant, si nous devons faire des recommandations de politique, nous avons besoin de faire des projections à propos de l'avenir.

36. On estime qu'il n'y aura pas de changement radical dans les conditions du marché du pétrole par rapport à ce qui s'est passé pendant la dernière décennie. En

d'autres mots, les prix du pétrole seront suffisamment élevés pour attirer les investisseurs afin de développer les ressources pétrolières en Afrique.

37. Les prévisions de l'offre montrent un doublement de la production, atteignant près de 20 millions de barils par jour en 2025 contre 9,8 millions en 2005. La consommation de pétrole sera plus du double de la demande de 2005 en passant de 2,8 millions de barils par jour à 6,3 millions. Il se dégage de ces prévisions que l'équilibre entre l'offre et la demande dans 20 ans restera toujours positif pour l'Afrique.

Problèmes et défis à relever pour l'accès à l'énergie et la durabilité des richesses du pétrole et du gaz en Afrique

38. Les principaux défis sont relatifs à (i) l'impact économique des prix plus élevés du pétrole et du gaz qui ont pour conséquence la réduction de la croissance économique, le déséquilibre macroéconomique, l'inflation et le bien-être des ménages par le déclin réel du revenu, etc., (ii) au développement des ressources pétrolières en amont et en aval afin, d'une part, d'augmenter la capacité de production et l'investissement, et d'autre part, la capacité de raffinage, de stockage et de distribution et quantité et en qualité, (iii), au développement des ressources gazières étant donné son infrastructure actuelle quasi inexistante dans la plupart des pays d'Afrique, (iv) de production du courant électrique à partir du gaz qui est l'une des meilleures d'énergie d'avenir, (v) à la sécurité de l'énergie, (vi) à la disparité des prix du marché de pétrole national et régional, (vii) l'énergie comme principal élément d'intégration économique et politique au niveau régional et continental ainsi que (viii) la gestion transparente et efficiente d'importants revenus pétroliers pour la croissance et le développement.

Nécessité de l'émergence d'une industrie africaine efficace de raffinage

39. La Conférence a émis des propositions en vue du développement d'une industrie africaine de raffinage efficace et portant entre autres sur les actions suivantes :

- Encourager les politiques visant à construire et à exploiter en commun des raffineries aux niveaux régional et sous-régional ;
- Attirer les grandes compagnies pétrolières africaines vers la construction, la possession et la gestion de ces raffineries ;
- Soutenir l'Association Africaine des Raffineries (ARA) nouvellement créée pour entreprendre des activités de nature à augmenter la production et le rendement des raffineries ;
- Favoriser les politiques visant l'harmonisation des caractéristiques et des normes des produits pétroliers dans l'ensemble de l'Afrique ;
- Appuyer les possibilités d'amélioration des modalités et des conditions de fourniture de produits pétroliers aux pays africains enclavés.

Nécessité de développer l'industrie des Bio-carburants en Afrique

40. Avec des prix du pétrole élevés, les pays africains doivent développer des politiques appropriées pour atténuer l'effet des prix élevés sur leurs économies. La

politique la plus efficace est à cet égard la diversification de l'énergie et, pour le pétrole, les bio-carburants apparaissent comme le meilleur choix pour ces pays. En fait, les bio-carburants pourraient être la plus grande opportunité économique en terme de croissance économique, d'éradication de la pauvreté et de réalisation de l'initiative des OMD. A cet effet, les bio-carburants doivent avoir la priorité dans la politique des hydrocarbures en vue de stimuler la croissance économique, créer un grand nombre de nouveaux emplois et réduire la pauvreté d'ici 2015. Les gouvernements africains doivent fortement investir dans le développement des bio-carburants et développer la stratégie nationale des bio-carburants dès que possible. De telles stratégies peuvent imposer des régimes de mélange obligatoires de bio-carburants pour les compagnies pétrolières existantes et permettre le développement de 100% des systèmes d'approvisionnement et de distribution des bio-carburants. Des politiques et des règlements flexibles doivent également être décrétés pour aider les producteurs indépendants de bio-carburants à mettre en application divers projets visant à produire l'éthanol et le biodiesel en vue de soutenir la demande croissante du marché de combustibles liquides plus propres et meilleur marché. Les Bio-carburants tel l'éthanol et le biodiesel ont été pronostiqués comme étant l'avenir de l'énergie. Etant plus propres, développés dans le pays et potentiellement meilleur marché que le pétrole, des pays tels que le Brésil et la Grande-Bretagne ont déjà intégré les bio-carburants dans leur consommation d'énergie à l'instar de beaucoup d'autres appelés à suivre.

41. Les bio-carburants sont une source d'énergie complémentaire et alternative aux combustibles fossiles pouvant contribuer à :

- Soutenir la diversification de l'énergie et le remplacement effectif des produits combustibles fossiles ;
- Renforcer les comptes nationaux en réduisant les factures élevées des produits pétroliers importés ;
- Accroître l'efficacité agricole ;
- Créer de nouvelles opportunités d'emploi dans l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et les sciences ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les conditions environnementales pour toutes les populations sur notre planète ; et
- Assurer l'indépendance et la prospérité économiques de pour les pays africains et de leurs citoyens.

Plan d'action pour avenir durable du pétrole et du gaz en Afrique.

42. Des éléments importants d'un plan d'action basé sur des mesures à court et à moyen termes ont été esquissés notamment autour de :

- Etablissement de l'infrastructure institutionnelle appropriée
- Etablissement de fonds à déboursement rapide
- Promotion de l'utilisation des instruments de marché financier à travers le marché instantané et les marchés à terme
- Promotion des mécanismes d'atténuation du choc de prix,
- Etablir l'infrastructure institutionnelle appropriée

- Réorganiser les politiques et les pratiques dans la production,
- Soutenir la gouvernance améliorée dans le secteur des hydrocarbures

43. En conclusion, l'Afrique fait face à d'immenses défis multidimensionnels pour un accès à l'énergie de sa population à des prix abordables et à la durabilité de la richesse du pétrole et du gaz. Le succès ou l'échec dépend de manière critique de la volonté politique du leadership à surmonter la marginalisation économique et politique qui caractérise l'Afrique de par le passé. L'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement ont des rôles stratégiques complémentaires à jouer pour faire de l'avenir de l'énergie et du développement de l'Afrique une réussite.

44. La Conférence a émis des commentaires et soulevé des préoccupations portant principalement sur les aspects ci-après:

- L'intégration des infrastructures énergétiques;
- Le manque de ressources financières pour réaliser de grands projets dans le secteur des hydrocarbures;
- La présentation des pays producteurs de pétrole en Afrique comme étant automatiquement riches alors qu'ils sont aussi confrontés à de grands défis;
- La faisabilité de la coopération et de la solidarité africaines en matière de pétrole et de gaz (produits hautement stratégiques) dans le contexte actuel de mondialisation et où cette initiative risque d'être qualifiée de violation des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
- La place à accorder aux énergies de substitution comme les énergies renouvelables qui sont abondantes et diversifiées sur le continent africain;
- La promotion des biocarburants en tenant en compte le grave problème de sécurité alimentaire en Afrique;
- Le faible taux des échanges intra-africains en matière de produits pétroliers;
- Les actions à mener dans l'immédiat pour atténuer les effets de la hausse des prix pour les économies faibles;
- Les plans d'actions proposés par le présentateur dont certains éléments méritent d'être ajoutés.

45. Après des échanges sur les préoccupations susmentionnées, les conclusions et recommandations ci-après ont été formulées:

Concernant l'intégration des infrastructures énergétiques et les ressources financières (investissements):

- Réaliser des projets régionaux et sous-régionaux de transport, de stockage, de distribution et d'approvisionnement groupé permettant de réaliser des économies d'échelle et la création d'un marché d'énergie;
- Mise en commun de ressources financières et humaines pour réaliser les projets des différents segments du secteur étant donné les coûts élevés d'investissement qu'un pays africain seul, soit-il producteur de pétrole, n'est pas en mesure de réaliser (raffineries, oléoducs, gazoducs, etc.)

- Accroître les échanges interafricains (régionaux et sous-régionaux) dans tous les domaines possibles.

Concernant la coopération africaine en matière de pétrole et de gaz vis-à-vis des règles de l'OMC:

- Il faut plutôt envisager des solutions régionales et sous-régionales à l'image des autres Régions du monde. C'est plutôt une des meilleures manières d'affronter les défis de la mondialisation;
- Les pays aux économies plus solides devraient entraîner les autres au niveau de chaque Communauté Economique Régionale afin de s'acheminer vers une intégration effective.

Par rapport au développement des énergies de substitution au pétrole :

- Priorité à la promotion des énergies renouvelables et propres comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, solaire, géothermique ainsi que les biocarburants;
- Diversification des sources et des formes d'énergies pour accroître l'accès et la sécurité énergétique à moyen terme en diminuant la part du pétrole dans le bilan énergétique;
- Mieux identifier, quantifier et planifier l'offre et la demande en énergie.

46. En conclusion, l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et les Communautés Economiques Régionales ont des rôles stratégiques et complémentaires à jouer pour faire de l'avenir de l'énergie et du développement de l'Afrique une réussite.

C. Mécanismes du Fonds Africain du Pétrole

47. Les Mécanismes de fonctionnement instituent les règles et procédures destinées à régir les opérations du Fonds dès le démarrage de ses activités. Ils sont susceptibles de révision sur base de leçons tirées de la pratique. Toute révision devra être approuvée par les organes du Fonds.

Modalités de gestion du Fonds

48. Trois schémas plausibles d'administration ont été proposés, en faisant ressortir les avantages et les inconvénients de chaque option. Il s'agit de : (i) Fonds fonctionnant en tant qu'entité autonome qui occasionnerait des coûts de structure assez élevés ; (ii) Fonds placé dans une institution financière ; (iii) Fonds dont la gestion est assurée par une institution tierce ayant une compétence reconnue dans ce métier.

49. Les Ministres ont opté le troisième schéma qui permettra une économie importante en moyens opérationnels.

Structures de Gestion du Fonds

50. La composition des structures proposées est la suivante :

- **Le Conseil Général :** Cet organe comprend seize membres (16) et intègre les représentants de tous les contributeurs potentiels du Fonds dont notamment : quatre (4) représentants des Etats membres de l'UA ; les Institutions Régionales, les partenaires au développement, l'OPEP et les compagnies pétrolières opérant en Afrique. Le Conseil général comprend également une catégorie de membres observateurs.
- **Le Conseil de surveillance :** Cet organe comprend cinq (5) membres désignés parmi les membres du Conseil Général pour un mandat renouvelable de trois (3) ans. Les représentants de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) seront des membres permanents du Conseil de Surveillance. Le représentant de la CUA sera en outre le président du Conseil à titre permanent.
- **Le Directeur Exécutif :** Il assure la gestion quotidienne du Fonds. Il sera nommé par le Conseil Général pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois.
- **Le Comité Technique :** C'est un organe consultatif dont le mandat consiste à assister tous les autres organes du Fonds en rapport avec les questions techniques y compris celles liées à l'analyse et l'évaluation de projets, sur une base ponctuelle. Cet organe sera composé de trois (3) à sept (7) personnes désignées par le Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) ans.

Objectif et Domaines d'intervention du Fonds:

51. L'objet principal du Fonds est d'utiliser les ressources mobilisées auprès des donateurs pour fournir une assistance aux pays à faible revenu importateurs nets de pétrole en vue d'atténuer les effets néfastes des hausses des prix sur leur balance des paiements.

52. Le Fonds pourrait éventuellement fournir des prestations dans d'autres domaines potentiels d'intervention complémentaires tels que : l'appui aux initiatives à caractère régional, l'assistance technique aux négociations d'accords pétroliers, la gestion des revenus pétroliers, la mise en place de données sur l'industrie pétrolière, l'appui aux études et programmes sur les énergies de substitution etc.

Les ressources du Fonds :

53. Le projet prévoit des contributions annuelles obligatoires de tous les pays membres de l'Union Africaine. Cependant il serait mieux de mobiliser des ressources pour couvrir les besoins des pays pour une période de trois (3) à cinq (5) ans. Toutefois, et pour la pérennité du Fonds et le besoin d'une appropriation du Fonds par les pays africains, les pays importateurs devront également participer à l'alimentation du Fonds. Le projet propose de subordonner le lancement effectif du Fonds à la mobilisation de contribution s'élevant à au moins US\$ 100 millions.

Instruments financiers d'assistance :

54. Le Fonds pourra octroyer des dons ou des crédits concessionnels, ou l'utilisation simultanée de ces deux instruments. Aucun don ne pouvant excéder la somme de deux millions de dollars.

Critères d'allocation :

55. Sur ce point, le montant allouable à chaque pays sera déterminé sur la base de trois facteurs ayant une pondération différente : un facteur qui reflète le fardeau que subit le pays du fait de la hausse du prix du pétrole et son effet sur la balance des paiements, un facteur axé sur la bonne gouvernance, et un dernier facteur qui prend en considération la situation géographique de pays enclavés.

56. Le projet propose de fixer la durée initiale du Fonds à 20 ans.

57. A la suite de l'analyse de ces propositions les Ministres ont fait part de certaines préoccupations relatives :

- A la structure des organes du Fonds, notamment la faible représentativité des pays membres de l'UA et les critères d'éligibilité aux subventions ou prêts ;
- A la nécessité de choisir une modalité d'administration efficace et pragmatique au démarrage, y compris celle consistant à domicilier le Fonds auprès de la Banque Africaine de Développement ;
- Au dynamisme à imprimer au Fonds pour la prise en compte également du cas de la baisse des revenus pétroliers et de ses effets sur les pays producteurs de pétrole ;
- A la nécessité de limiter les dons et d'encourager plutôt les prêts concessionnels ;
- A la recherche de solutions pour rendre le Fonds attractif aux différentes catégories de contributeurs ;
- A la nécessité de rendre pérenne la création du Fonds par le renforcement du système énergétique africain, l'amélioration des capacités de stockage et de distribution des pays africains, ainsi que le développement d'autres sources alternatives d'énergie ;
- A la nécessité d'anticiper et de se préparer comme les autres pays et régions du monde à l'ère de l'après pétrole;

- A l'identification des étapes ultérieures de la mise en œuvre du Fonds (évaluation des besoins, évaluation du montant minimum de démarrage et celles des capacités de mobilisation des ressources des différents prêteurs).

58. En guise de conclusion sur ce point, les Ministres ont donné les orientations pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les experts. Il s'agit notamment de:

- Assurer une bonne gouvernance du Fonds, limiter les dons et donner une priorité aux prêts à octroyer à des conditions concessionnelles ;
- Augmenter la représentativité des pays membres de l'UA au sein du Conseil Général du Fonds, exiger leur participation à la constitution du Fonds et que seuls les pays membres qui y contribuent soient éligibles ;
- Faciliter et accélérer la mise en œuvre et le démarrage des activités du Fonds en confiant sa gestion à la Banque Africaine de Développement ;
- Etudier les possibilités d'intervention du Fonds en vue d'aider également les pays producteurs à atténuer les chocs d'une baisse drastique du prix du pétrole d'autre part ;
- Au-delà de l'assistance immédiate pour juguler les effets de l'impact de la hausse, étudier et mettre en œuvre à moyen et long termes : la dynamisation et le renforcement du système énergétique africain en vue de le pérenniser (réorganisation du système de stockage et de distribution et son renforcement ; renforcement des capacités de production ou leur réhabilitation (raffineries) et développement et vulgarisation d'autres sources alternatives d'énergie en substitution du pétrole et du gaz ;
- Initier des contacts préalables en vue de sensibiliser et d'intéresser les institutions potentielles qui peuvent contribuer au Fonds ;
- Etudier les voies et moyens pour rendre le système du Fonds attractif aux pays membres de l'UA importateurs nets ou non, aux producteurs de pétrole, et aux pays non producteurs non affectés par les effets de la hausse du prix du pétrole.

59. L'étude a estimé à au moins \$100 millions le niveau du Fonds de démarrage. A cet effet, les Ministres ont demandé d'évaluer le niveau des réserves du Fonds nécessaires pour les trois (3) aux cinq (5) prochaines années en se basant sur les besoins des pays à équilibrer leurs balances des paiements suite aux hausses des prix du pétrole actuelles et projetées.

60. Les différentes observations sur le rapport des experts ont été prises en compte et traduites dans la version finale.

61. La Conférence des Ministres après l'examen profond du rapport des experts, l'a endossé avec les amendements.

VII. PROPOSITION DE LA REPUBLIQUE ARABE EGYPTE

62. La République Arabe d'Egypte a proposé à la Conférence, de créer au Caire, au sein du Ministère en charge du Pétrole, un Bureau de Liaison afin d'assister la Commission de l'Union Africaine et les Etats Membres, sans incidence financière, dans les activités relatives au secteur des hydrocarbures y compris la mise en œuvre du Plan d'action adopté par la Conférence. A cet effet, les Ministres ont félicité la République Arabe d'Egypte pour cette initiative et ont demandé à la Commission de l'Union Africaine d'analyser, en relation avec la République Arabe d'Egypte, les modalités de réalisation de cette offre.

VIII. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DECLARATION DE LA CONFERENCE

63. Après examen du projet de Déclaration soumis à l'analyse des Ministres, ces derniers y ont apporté de riches contributions améliorant la forme et le fond dudit document.

64. Ils ont, entre autres, décidé que la gestion des ressources et des activités du Fonds Africain du Pétrole soit confiée à la Banque Africaine de Développement et propose de mettre en place, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge des Hydrocarbures en tant qu'Organe Central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'hydrocarbures.

65. En outre, les Ministres se sont engagés à œuvrer pour, d'une part, mettre en place des entrepôts groupés régionaux pour améliorer le stockage et la distribution de produits pétroliers aux pays non producteurs notamment enclavés, et d'autre part, promouvoir les projets régionaux intégrateurs, de gazoducs, d'oléoducs et de raffineries régionales, ainsi que l'exploration et l'exploitation conjointes des gisements pétroliers transfrontaliers, et leur accorder la priorité au niveau de nos gouvernements respectifs

66. Les différents amendements apportés ont permis de finaliser ce document qui a été adopté par acclamation. La déclaration adoptée est présentée en annexe.

IX. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE PLAN D'ACTION

67. Le projet de Plan d'Action examiné par les Ministres a porté sur quatre (4) axes principaux suivants :

- a. Mesures pour atténuer les effets du prix élevé du pétrole;
- b. Mesures pour maximiser les revenus pétrolier des pays producteurs;
- c. Mesures pour augmenter la quantité et améliorer la qualité des produits pétroliers;
- d. Autres actions.

68. Le projet de Plan d'Action examiné et amendé par les Ministres a été adopté et figure en annexe. Les Ministres ont invité la Commission de l'Union Africaine à prendre les mesures appropriées avec tous les acteurs concernés pour mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, les actions visées dans ledit Plan

X. CEREMONIE DE CLOTURE

69. La motion de remerciement a été présentée, au nom de toutes les délégations, par le Ministre des Mines et de l'Énergie de la Guinée Équatoriale.

70. Les travaux de la session ministérielle ont été alors clôturés par le Président de la Conférence, le Ministre du Pétrole de la République Arabe d'Égypte.

Ex.CL/311 (X)
Annexe 1

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(PÉTROLE ET GAZ)
11-15 DECEMBRE 2006
LE CAIRE (EGYPTE)**

**AU/EXP/OG/ Rpt. (I)
Original**

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

I. INTRODUCTION

1. Une réunion d'experts s'est tenue du 11 au 13 décembre 2006 au Caire (Egypte) en session préparatoire à la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge des Hydrocarbures (Pétrole et Gaz).

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part aux travaux, les délégués des trente trois (33) pays africains suivants : Algérie, Bénin, Burundi, Caméroun, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

3. Ont également participé aux travaux des représentants des organisations continentales suivantes : la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) et le Secrétariat du NEPAD.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Après un mot introductif du Directeur du Département des Infrastructures et de l'Energie de la Commission de l'Union Africaine portant sur le thème de la Conférence et le cheminement des études menées conjointement par l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement, la cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions du Secrétaire Exécutif de l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA), du Sous-Secrétaire au Ministère du Pétrole de la République Arabe d'Egypte et du Commissaire chargé des Infrastructures et de l'Energie de la Commission de l'Union Africaine.

Allocution du Secrétaire Exécutif de l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA)

5. Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA) a exprimé ses remerciements au Gouvernement et au peuple égyptiens pour les efforts déployés en vue d'accueillir cette réunion, pour le chaleureux accueil réservé à tous les participants à la Réunion d'experts et pour la préparation de cette Conférence.

6. Il a noté que l'Afrique est confrontée aux défis d'améliorer la qualité de vie de sa population par éradication de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de la paix, et la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA. A cet égard, il a souligné que la trajectoire de bon nombre de pays africains avait quelque peu dévié et que ces pays risquent de ne pas pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il a ajouté que cette conférence offrait une excellente opportunité pour contribuer au processus du développement de l'Afrique.

7. S'agissant de la flambée du cours du pétrole et de son impact sur les économies des pays africains, il a souligné que cette situation devrait être perçue autant comme une opportunité que comme un défi. Il a mis l'accent sur la nécessité pour les pays africains de planifier leurs programmes stratégiques de développement et que ces pays devraient se tracer la voie à suivre plutôt qu'à solliciter de l'aide.

8. Il a indiqué que l'APPA était prête à appuyer les organisations et institutions existantes concernant un grand nombre de questions liées au secteur pétrolier. Il a salué une fois de plus l'initiative de l'UA de collaborer étroitement avec l'APPA et de mobiliser la volonté collective en vue de résoudre la question de la hausse du cours du pétrole.

Allocution du Sous-secrétaire chargé des Affaires de Production au Ministère Egyptien du Pétrole

9. Dans son allocution, le Sous-Secrétaire chargé des questions de Production au Ministère Egyptien du Pétrole a souhaité la bienvenue aux délégués des Pays Membres de l'Union Africaine et a transmis aux participants les salutations du Ministre Egyptien du Pétrole empêché. En outre, il a souligné la capacité de l'Afrique à surmonter les difficultés liées à la variation des prix du pétrole par la voie de la coopération. A cet effet, l'Egypte est prête à y adhérer et à apporter sa contribution. Il a par la suite salué l'initiative prise par l'Union Africaine de choisir l'Egypte comme pays hôte de la Première Conférence des Ministres Africains en charge des hydrocarbures.

Discours de Son Excellence Dr Bernard ZOBA, Commissaire chargé des Infrastructures et de l'Energie à la Commission de l'Union Africaine

10. Le Commissaire a tout d'abord souligné l'importance de l'énergie pour le continent Africain en relevant les nombreuses Réunions et Conférences organisées tant au niveau Régional que Continental au cours de ce même mois de décembre 2006 autour du thème de l'énergie et pour lesquelles l'Union Africaine a été invitée.

11. Il a brièvement rappelé les actions prioritaires retenues par la Commission de l'Union Africaine dans le cadre de son Plan Stratégique 2004-2007 en matière d'énergie à savoir :

- l'élaboration d'une politique et des stratégies pour le développement de l'énergie électrique en Afrique ;
- la préparation d'une politique continentale en matière de pétrole et de gaz ;
- l'élaboration d'un Plan Directeur continental permettant l'intégration des infrastructures d'énergie électrique ; et enfin
- l'appui à la réalisation de grands projets régionaux et continentaux intégrateurs contenus dans le Programme Phare « Union Africain-NEPAD » parmi lesquels le projet de gazoduc Nigéria-Algérie et le projet hydroélectrique du Grand Inga.

12. S'agissant de la question des hydrocarbures, il a souligné le rôle de premier plan que joue le pétrole dans l'approvisionnement en énergie du continent africain, ainsi que la conjoncture actuelle caractérisée par des prix élevés des produits pétroliers, objet des préoccupations majeures des plus Hautes Autorités Africaines.

13. A ce sujet, il a rappelé la Décision du dernier Sommet de l'Union Africaine tenu à Banjul (Gambie) en juillet 2006 relative à la création au sein de l'Union Africaine, d'un Fonds Africain du Pétrole pour atténuer les effets néfastes de l'augmentation du prix du pétrole sur les pays africains et la coordination des politiques africaines en matière de pétrole et gaz.

14. Cette Décision demande par ailleurs à la Commission de l'Union Africaine, d'élaborer une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs de pétrole et les pays africains qui n'en produisent pas, en vue de :

- Atténuer les effets du prix élevé du pétrole sur les économies des pays africains qui ne produisent pas de pétrole ;
- Maximiser les recettes pétrolières pour les pays africains producteurs de pétrole ;
- Augmenter la quantité et améliorer la qualité des produits pétroliers en Afrique afin de réaliser les objectifs de développement du Continent.

15. Il a par ailleurs indiqué que la Commission de l'Union Africaine a travaillé étroitement avec la Banque Africaine de Développement dans l'élaboration de cette étude sur le Fonds Africain de Pétrole.

16. Il a enfin souhaité voir la réunion des experts établir des propositions concrètes et des recommandations qui feront l'objet des délibérations de la Conférence des Ministres.

IV. ELECTION DU BUREAU

17. Après consultations et selon les procédures en vigueur au sein de l'Union Africaine, le Bureau ci-après a été mis en place :

- | | | |
|----------------------------------|---|--------------------|
| . Président | : | Egypte |
| . 1 ^{er} Vice-président | : | Zimbabwe |
| . 2 ^e Vice-président | : | Ile Maurice |
| . 3 ^e Vice-président | : | Guinée Equatoriale |
| . Rapporteur | : | Sénégal |

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

18. L'ordre du jour a été adopté sans amendement, comme suit :

Election du Bureau

Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail **AU/EXP/OG/1(I)**

A. SESSIONS DES TRAVAUX

SESSION 1 :

1. *Document d'Orientation pour une Politique Continentale en matière de Pétrole et de Gaz Naturel* **AU/EXP/OG/2(I)**

2. *Impacts de la hausse du prix du Pétrole sur les économies africaines*

- *Situation du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique* **AU/EXP/OG/3(I)**
- *Rapport de l'étude sur les impacts de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines* **AU/EXP/OG/4(I)**

SESSION 2 :

Perspectives et Orientations stratégiques pour une solidarité et coopération entre pays membres de l'Union Africaine dans les secteurs du Pétrole et du Gaz **AU/EXP/OG/5(I)**

SESSION 3 :

Mécanismes du Fonds Africain du Pétrole **AU/EXP/OG/6(I)**

SESSION 4 :

Projets de Déclaration Ministérielle, **AU/EXP/OG/Decl.(I)**

SESSION 5:

Projet de Plan d'Action, d'Ordre du Jour et de Programme de Travail de la session ministérielle **AU/EXP/OG/PI.Ac.(I)**
AU/MIN/OG/1(I)
AU/MIN/OG/WP(I)

Adoption des documents à soumettre à la session ministérielle :

- *Rapport de la réunion des experts*
- *Projet de Déclaration Ministérielle*
- *Projet de Plan d'action*
- *Projets de l'Ordre du jour et Programme de travail de la session ministérielle*

CLOTURE DE LA REUNION DES EXPERTS

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX

19. Après un échange de vues, la réunion a adopté les horaires de travail suivants :
- Matin : 09h00 – 13h00
Après-midi : 14h00 – 18h30

VII. DEROULEMENT DES TRAVAUX

SESSION 1 :

Point 1 : Document d'Orientation pour une Politique Continentale en matière de Pétrole et de Gaz Naturel - AU/EXP/OG/2(I)

20. Après avoir décrit sommairement la mission, les objectifs et la stratégie de l'Union Africaine en matière d'énergie, d'une part, et les engagements des Etats africains dans le cadre du Traité d'Abuja, instituant la Communauté Economique Africaine, en son Article 54 relatif au développement en commun des ressources énergétiques du continent, d'autre part, le présentateur a évoqué les différents effets de la hausse des prix du pétrole sur les économies des pays importateurs et exportateurs de pétrole ainsi que les défis auxquels font face ces derniers.

21. Il a également évoqué les décisions des Chefs d'Etat de l'Union Africaine prises aux Sommets de Syrte (Libye), juillet 2005, de Khartoum (Soudan), janvier 2006, et de Banjul (Gambie), juillet 2006, relatives à la nécessité d'une solidarité et d'une coopération entre pays africains en matière de pétrole et de gaz.

22. Le présentateur a mis l'accent sur les éléments sur base desquels la politique continentale en matière d'hydrocarbures prévue dans le Plan Stratégique 2004-2007 de l'Union Africaine sera élaborée. A cet effet, les activités qui seront réalisées dans le cadre de l'élaboration de cette politique porteront entre autres sur (i) l'état des lieux du secteur en le comparant avec les autres régions du monde (ii) une réflexion prospective et l'élaboration de scénarios du futur du secteur ainsi que l'avenir probable de l'Afrique, (iii) les stratégies d'accroissement des échanges intra-africains dans le domaine de l'énergie, (iv) les projets régionaux et sous-régionaux à réaliser et (v) le rôle que devraient jouer les grandes compagnies pétrolières opérant en Afrique ainsi que les Institutions Régionales et Internationales telles que l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales, la Banque Africaine de Développement, les Banques Régionales de Développement et les autres partenaires au développement.

23. Il a terminé sa présentation en rappelant les objectifs et les résultats attendus de cette Conférence dont les principaux concernent l'adoption des mécanismes et modalités opérationnelles du Fonds Africain du Pétrole, les stratégies pratiques de maximisation des recettes des pays producteurs et un Plan d'Actions de mise en œuvre

des stratégies de coopération et de solidarité concrètes à court et moyen termes entre pays africains en matière d'hydrocarbures.

Point 2 : Impacts de la hausse du prix du Pétrole sur les économies Africaines

I. Situation du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique - AU/EXP/OG/3(I)

A. De l'aperçu sur la situation des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique

24. Après avoir brossé le tableau de la situation du secteur, les problèmes de l'Afrique et la stratégie générale pour y faire face, le présentateur a conclu en formulant quelques recommandations à savoir:

- L'intégration régionale et continentale des projets énergétiques qui auraient également pour résultat la diversification des sources d'énergie ;
- Envisager toutes les options énergétiques possibles afin d'assurer une sécurité énergétique des pays et du continent africains;
- Développer à moyen et long termes, le marché africain de l'énergie, y compris l'intégration régionale du secteurs pétrole et du gaz ainsi que les systèmes électriques.

B. Du Projet de l'AFREC en matière de biocarburants

25. L'objectif principal de ce projet est de soutenir la diversification des sources et des formes d'énergies en vue de réduire la demande de fuels fossiles (pétrole et gaz) et les factures élevées des produits pétroliers importés.

26. A cet effet, le présentateur a mis l'accent, entre autres, sur les points suivants :

- La nécessité de l'industrie des biocarburants en Afrique
- Les objectifs spécifiques du Projet
- Les différents types de biocarburants
- Le Plan d'action et
- Les conclusions et recommandations.

27. La principale recommandation est qu'avec des prix du pétrole élevés, les pays africains doivent développer des politiques appropriées en matière d'énergie pour atténuer les effets négatifs sur leurs économies. La politique la mieux indiquée est à cet égard le développement des énergies nouvelles et renouvelables qui sont abondantes et diversifiées en Afrique. Il a souligné que, pour le pétrole, les biocarburants apparaissent comme le meilleur choix.

C. Secteur Africain de la Raffinerie : Politiques et Stratégies pour réaliser une utilisation optimale

28. Après avoir indiqué les perspectives dans le secteur de la raffinerie en Afrique, les problèmes y associés, et la nécessité d'adopter une politique et des stratégies à moyen et long termes, il a été formulé des propositions d'actions pour l'émergence d'une industrie africaine efficace du raffinage portant entre autres sur les actions suivantes :

- Encourager les politiques visant à construire et à exploiter en commun des raffineries aux niveaux régional et sous-régional ;
- Attirer les grandes compagnies pétrolières africaines vers la construction, la possession et la gestion de ces raffineries ;
- Soutenir l'Association Africaine des Raffineries (ARA) nouvellement créée pour entreprendre des activités de nature à augmenter la production et le rendement des raffineries ;
- Favoriser les politiques visant l'harmonisation des caractéristiques et des normes des produits pétroliers dans l'ensemble de l'Afrique ;
- Appuyer les possibilités d'amélioration des modalités et des conditions de fourniture de produits pétroliers aux pays africains enclavés.

D. La nécessité d'une structure organisationnelle unifiée

29. Le conférencier a proposé la création d'une organisation continentale unique regroupant les Pays Africains Producteurs et Importateurs de Pétrole. Cependant, compte tenu de la contrainte de temps, les participants n'ont pas pu échanger leurs points de vue sur cette communication de l'AFREC.

II. Rapport de l'étude sur les impacts de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines - AU/EXP/OG/4(I)

30. L'étude aborde de façon exhaustive les principaux impacts budgétaires et macroéconomiques de la hausse vertigineuse des prix du pétrole sur les économies africaines.

31. Selon l'étude, le prix de pétrole brut est passé de moins de \$40 le baril en 2004 à \$70,85 le baril en août 2005. Après avoir chuté légèrement en décembre 2005, le prix a repris la tendance à la hausse au début 2006 et a même frôlé la barre de \$80 le baril en atteignant le record de \$78,40 le baril le 14 juillet 2006. Selon les experts du secteur, on ne s'attend pas à ce que le prix du pétrole revienne aux niveaux d'avant 2004.

32. La hausse du prix élevé du pétrole représente une occasion unique pour les pays producteurs de pétrole d'améliorer leur taux de croissance économique élevé. De plus, si le prix élevé du pétrole persiste, ces pays pourraient augmenter sensiblement le niveau de vie de leur population.

33. Par contre, le prix élevé du pétrole constitue un défi majeur pour les pays importateurs, particulièrement les pays africains pauvres, car il peut ralentir ou remettre

en cause leurs progrès économiques et mener à des contraintes financières plus serrées. En effet, l'impact des prix élevés du pétrole est susceptible d'être très néfaste dans les pays qui dépendent excessivement du pétrole et/ou qui sont fortement endettés, une situation qui caractérise un grand nombre d'économies africaines.

34. L'étude fait ressortir qu'avec une répercussion totale de l'augmentation des prix du pétrole, le pays à revenu faible importateur de pétrole fonctionnant sur la base d'un régime d'un taux de change fixe, enregistre une perte de 6% de son PIB durant la première année et de 23% sur une période de 5 ans après le choc. Les chiffres correspondants sont de 5 % et 22% pour un pays à faible revenu importateur de pétrole sous un régime contrôlé de taux de change de fonds de caisse.

35. Quant au pays à faible revenu exportateur de pétrole fonctionnant sous fonds de caisse contrôlé, son rendement augmente de 11% pour la première année et de 72% sur une période de 5 ans après le choc.

36. Par conséquent, les gains pour les pays exportateurs de pétrole sont énormes alors que les pays importateurs de pétrole enregistrent une perte considérable à cause du prix du pétrole qui a doublé.

37. En effet, pour les pays importateurs, la perte de rendement est environ de 6% pendant la première année, alors que la perte cumulée est autour de 23.5% pendant les cinq années après le choc. Pour la consommation, la baisse est de 4.5% pour la première année et de 19% approximativement pendant les cinq années après le choc. L'étude montre, enfin, une détérioration dramatique du déficit budgétaire soit 31% pendant la première année et 45% cinq ans après le choc.

38. Par contre, pour les pays exportateurs, on note une réduction de 174% du déficit budgétaire et une réduction de 73% de la dette extérieure pendant la première année.

39. L'étude a tenté de répondre aux deux questions suivantes : l'aide étrangère peut-elle aider les pays africains importateurs de pétrole à faire face aux prix du pétrole élevés? Les montants exigés sont-ils prohibitifs?

40. En conclusion, il est apparu que le montant de la dette est clairement non prohibitif, impliquant qu'il y a encore du travail à faire pour les actions de la communauté internationale pour aider les économies africaines lourdement endettées à atténuer les effets négatifs de la hausse des prix du pétrole.

41. L'étude montre enfin que pour le pays exportateur de pétrole à revenu moyen, l'augmentation cumulée de cinq ans du rendement lié au prix du pétrole qui a doublé, dépasse les 70 %, indépendamment du régime de taux de change sous lequel le pays fonctionne.

42. Cette « manne », cependant, est accompagnée d'une appréciation marquée du véritable taux de change, qui peut gêner la compétitivité du pays. Il est donc important que les revenus soient dépensés d'une manière qui favorise la croissance et non pas dans des projets mal planifiés ou à faibles effets positifs sur l'économie du pays.

SESSION 2 : Perspectives et Orientations stratégiques pour une solidarité et une coopération entre pays membres de l'Union Africaine dans les secteurs du Pétrole et du Gaz - AU/EXP/OG/5(I)

43. Après des considérations sur la situation du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, portant sur la production, la consommation, les réserves, les marchés, les infrastructures, les investissements, etc., le document aborde trois questions majeures :

- Perspectives de l'offre et de la demande pour le pétrole en Afrique ;
- Problèmes et défis à relever pour la réalisation du double objectif de l'accès pour tous à l'énergie et la durabilité des richesses du pétrole et du gaz en Afrique ;
- Plan d'action pour un avenir durable du pétrole et du gaz en Afrique.

A. Perspectives de l'offre et de la demande pour le pétrole

44. Les prévisions de l'offre ont été beaucoup moins précises que la demande, à cause d'une plus grande incertitude à propos de la géologie que pour le facteur humain. Pourtant, si nous devons faire des recommandations de politique, nous avons besoin de faire des prévisions qui indiquent des projections essentiellement à propos de l'avenir.

45. Les experts estiment qu'il n'y aura pas de changement radical dans les conditions du marché du pétrole par rapport à ce qui s'est passé pendant la dernière décennie. En d'autres mots, les prix du pétrole seront suffisamment élevés pour attirer les investisseurs pour développer les ressources pétrolières en Afrique.

46. Les prévisions de l'offre montrent un doublement de la production, atteignant près de 20 millions de barils par jour en 2025 contre 9,8 millions en 2005. La consommation de pétrole sera plus du double de la demande de 2005 en passant de 2,8 millions de barils par jour à 6,3 millions. Il se dégage de ces prévisions que l'équilibre entre l'offre et la demande dans 20 ans restera toujours positif.

B. Problèmes et défis à relever pour l'accès à l'énergie et la durabilité des richesses du pétrole et du gaz en Afrique

47. Les principaux défis sont relatifs à (i) l'impact économique des prix plus élevés du pétrole et du gaz qui ont pour conséquence la réduction de la croissance économique, le déséquilibre macroéconomique, l'inflation et le bien-être des ménages par le déclin réel du revenu, etc., (ii) au développement des ressources pétrolières en amont et en aval afin, d'une part, d'augmenter la capacité de production et l'investissement, et d'autre part, la capacité de raffinage, de stockage et de distribution et quantité et en qualité, (iii), au développement des ressources gazières étant donné son infrastructure actuelle quasi inexistante dans la plupart des pays d'Afrique, (iv) de production du courant électrique à partir du gaz qui est l'une des meilleures d'énergie d'avenir, (v) à la

sécurité de l'énergie, (vi) à la disparité des prix du marché de pétrole national et régional, (vii) l'énergie comme principal élément d'intégration économique et politique au niveau régional et continental ainsi que (viii) la gestion transparente et efficiente d'importants revenus pétroliers pour la croissance et le développement

C. Plan d'action pour avenir durable du pétrole et du gaz en Afrique.

48. Des éléments importants d'un plan d'action basé sur des mesures à court et à moyen termes ont été esquissés notamment autour de :

- Établissement de l'infrastructure institutionnelle appropriée
- Établissement de fonds à déboursement rapide
- Promotion de l'utilisation des instruments de marché financier à travers le marché instantané et les marchés à terme
- Promotion des mécanismes d'atténuation du choc de prix,
- Établir l'infrastructure institutionnelle appropriée
- Réorganiser les politiques et les pratiques dans la production,
- Soutenir la gouvernance améliorée dans le secteur des hydrocarbures

49. En conclusion, l'Afrique fait face à d'immenses défis multidimensionnels pour un accès à l'énergie de sa population à des prix abordables et à la durabilité de la richesse du pétrole et du gaz. Le succès ou l'échec dépend de manière critique de la volonté politique du leadership à surmonter la marginalisation économique et politique qui caractérise l'Afrique de par le passé. L'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement ont des rôles stratégiques complémentaires à jouer pour faire de l'avenir de l'énergie et du développement de l'Afrique une réussite.

50. A l'issue de la présentation des documents relatifs aux sessions 1 et 2, les participants ont émis des commentaires et soulevé des préoccupations portant principalement sur les aspects ci-après:

- L'intégration des infrastructures énergétiques;
- Le manque de ressources financières pour réaliser de grands projets dans le secteur des hydrocarbures;
- La présentation des pays producteurs de pétrole en Afrique comme étant automatiquement riches alors qu'ils sont aussi confrontés à de grands défis;
- La faisabilité de la coopération et de la solidarité africaines en matière de pétrole et de gaz (produits hautement stratégiques) dans le contexte actuel de mondialisation et où cette initiative risque d'être qualifiée de violation des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
- La place à accorder aux énergies de substitution comme les énergies renouvelables qui sont abondantes et diversifiées sur le continent africain;
- La promotion des biocarburants en tenant en compte le grave problème de sécurité alimentaire en Afrique;
- Le faible taux des échanges intra-africains en matière de produits pétroliers;
- Les actions à mener dans l'immédiat pour atténuer les effets de la hausse des prix pour les économies faibles;

- Les plans d'actions proposés par le présentateur dont certains éléments méritent d'être ajoutés.

51. Après des échanges sur les préoccupations susmentionnées, les conclusions et recommandations ci-après ont été formulées:

Concernant l'intégration des infrastructures énergétiques et les ressources financières (investissements):

- Réaliser des projets régionaux et sous-régionaux de transport, de stockage, de distribution et d'approvisionnement groupé permettant de réaliser des économies d'échelle et la création d'un marché d'énergie;
- Mise en commun de ressources financières et humaines pour réaliser les projets des différents segments du secteur étant donné les coûts élevés d'investissement qu'un pays africain seul, soit-il producteur de pétrole, n'est pas en mesure de réaliser (raffineries, oléoducs, gazoducs, etc.)
- Accroître les échanges interafricains (régionaux et sous-régionaux) dans tous les domaines possibles.

Concernant la coopération africaine en matière de pétrole et de gaz vis-à-vis des règles de l'OMC:

- Il faut plutôt envisager des solutions régionales et sous-régionales à l'image des autres Régions du monde. C'est plutôt une des meilleures manières d'affronter les défis de la mondialisation;
- Les pays aux économies plus solides devraient entraîner les autres au niveau de chaque Communauté Economique Régionale afin de s'acheminer vers une intégration effective.

Par rapport au développement des énergies de substitution au pétrole :

- Priorité à la promotion des énergies renouvelables et propres comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, solaire, géothermique ainsi que les biocarburants;
- Diversification des sources et des formes d'énergies pour accroître l'accès et la sécurité énergétique à moyen terme en diminuant la part du pétrole dans le bilan énergétique;
- Mieux identifier, quantifier et planifier l'offre et la demande en énergie.

Par rapport au Plan d'Action proposé par le Conférencier:

52. Il a été recommandé de compléter le rapport proposé en y indiquant les institutions et acteurs responsables de la mise en œuvre des actions qui y sont prévues.

SESSION 3 : Mécanismes du Fonds Africain du Pétrole - AU/EXP/OG/6(I)

53. Le Consultant a présenté les points saillants du projet en interpellant plus particulièrement les experts sur (i) les dispositions relatives aux différentes modalités

de gestion du Fonds, (ii) à la composition des structures proposées à savoir le Conseil Général, le Conseil de surveillance et le Comité Technique, (iii) aux domaines d'intervention, (iv) à la structure des ressources du Fonds et (v) aux critères d'allocation des ressources du Fonds.

- **Modalités de gestion du Fonds** : le présentateur a exposé les trois schémas plausibles d'administration, en faisant ressortir les avantages et les inconvénients de chaque option. L'hypothèse d'un Fonds fonctionnant en tant qu'entité autonome occasionnerait des coûts de structure assez élevés. Celle d'un fonds placé dans une institution financière a été aussi avancée. Il a enfin indiqué sa préférence pour la troisième approche d'administration et de gestion du Fonds par une institution tierce ayant une compétence reconnue dans ce métier, car ce schéma permettra une économie importante en moyens opérationnels.
- **Composition du Conseil Général** : Cet organe intègre les représentants de tous les contributeurs potentiels du Fonds dont notamment : les ministères représentant les états membres de l'UA ; les Institutions Régionales, les partenaires au développement, l'OPEP et les compagnies pétrolières opérant en Afrique. Le Conseil général comprend également une catégorie de membres observateurs. Le Consultant a donc invité les experts à réfléchir sur la composition proposée sans manquer de signaler son incidence sur l'assiette des ressources du Fonds.
- **Les domaines d'intervention** : Le projet distingue l'objet principal du Fonds d'autres domaines potentiels d'intervention complémentaires. A titre principal, le Fonds accordera une assistance aux pays à faible revenu importateurs nets de pétrole en vue d'atténuer les effets des hausses des prix sur leur balance des paiements. Le Fonds pourrait éventuellement fournir d'autres prestations, tel l'appui aux initiatives à caractère régional, l'assistance technique aux négociations d'accords pétroliers, la gestion des revenus pétroliers, la mise en place de données sur l'industrie pétrolière, l'appui aux études sur les énergies de substitution et le cofinancement de projets pétroliers à l'échelle régionale ou sous-régionale. Sur ce dernier point, l'intervenant a tenu à préciser que les interventions du fonds doivent se limiter à des composantes dont les coûts sont élevés.
- **Les ressources du Fonds** : Le projet prévoit des contributions annuelles obligatoires de tous les pays membres de l'Union Africaine. Tout en soulignant la pertinence de l'argument consistant à accorder la priorité, au titre de la contribution aux ressources du fonds, aux pays exportateurs de pétrole, il a insisté sur le souci de la pérennité du Fonds et le besoin d'une appropriation du Fonds par les pays africains, toutes choses qui justifieraient que les pays importateurs participent également à l'alimentation du Fonds.

Il a par la suite expliqué que le projet propose de subordonner le lancement effectif du Fonds à la mobilisation de contribution s'élevant à au moins US\$

100.000.000. Il s'est cependant demandé si cette somme n'est pas insuffisante et s'il ne conviendrait pas de la relever un peu plus.

- **Instruments financiers d'assistance** : Le Fonds pourra octroyer des dons ou des concours concessionnels, ou l'utilisation simultanée de ces deux instruments. Aucun don ne pouvant excéder la somme de deux millions de dollars.
- **Critères d'allocation** : Sur ce point, le montant allouable à chaque pays sera déterminé sur la base de trois facteurs ayant une pondération différente : un facteur qui reflète le fardeau que subit le pays du fait de la hausse du prix du pétrole et son effet sur la balance des paiements, un facteur axé sur la bonne gouvernance, et un dernier facteur qui prend en considération la situation géographique de pays enclavés.
- Enfin le projet propose de fixer la durée initiale du Fonds à 20 ans.

54. A la suite de la présentation, les participants ont fait part de certaines préoccupations relatives :

- A la structure des organes du Fonds, notamment la faible représentativité des pays membres de l'UA et les critères d'éligibilité aux subventions ou prêts ;
- A la nécessité de choisir une modalité d'administration efficace et pragmatique au démarrage, y compris celle consistant à domicilier le Fonds auprès d'une Institution tierce comme la Banque Africaine de Développement ;
- Au dynamisme à imprimer au Fonds pour la prise en compte également du cas de la baisse des revenus pétroliers et de ses effets sur les pays producteurs de pétrole ;
- A la nécessité de limiter les dons et d'encourager plutôt les prêts concessionnels ;
- A la recherche de solutions pour rendre le Fonds attractif aux différentes catégories de contributeurs ;
- A la nécessité de rendre pérenne la création du Fonds par le renforcement du système énergétique africain, l'amélioration des capacités de stockage et de distribution des pays africains, ainsi que le développement d'autres sources alternatives d'énergie ;
- A la nécessité d'anticiper sur l'après pétrole en Afrique ;
- A l'absence de certains grands producteurs africains à la présente rencontre du Caire, notamment, l'Angola, le Nigéria, etc. ;

- A l'identification des étapes ultérieures de la mise en œuvre du Fonds (évaluation des besoins, évaluation du montant minimum de démarrage et celles des capacités de mobilisation des ressources des différents prêteurs).

55. Après échanges sur les préoccupations, les recommandations suivantes ont été formulées :

Concernant la structure et la gestion du Fonds :

- Assurer une bonne gouvernance, limiter les dons et donner une priorité aux prêts à octroyer à des conditions concessionnelles ;
- Augmenter la représentativité des pays membres de l'UA et donner une priorité à leur participation à la constitution du Fonds et exiger que seuls les pays membres qui y contribuent soient éligibles ;
- La question relative à la présence au Conseil Général des pays importateurs nets de pétrole est à examiner ;
- Faciliter et accélérer la mise en œuvre et le démarrage des activités du Fonds en confiant sa gestion à des institutions existantes qui ont une compétence dans ce domaine comme la BAD.

Par rapport aux objectifs du Fonds

- Étudier les possibilités d'intervention du Fonds en vue d'aider les pays non producteurs en cas de hausse des prix du pétrole d'une part, et les pays producteurs à atténuer les chocs d'une baisse drastique du prix du pétrole d'autre part.
- Au-delà de l'assistance immédiate pour juguler les effets de l'impact de la hausse, étudier et mettre en œuvre à moyen et long termes : la dynamisation et le renforcement du système énergétique africain en vue de le pérenniser (réorganisation du système de stockage et de distribution et son renforcement ; renforcement des capacités de production ou leur réhabilitation (raffineries) et développement et vulgarisation d'autres sources alternatives d'énergie en substitution du pétrole et du gaz.

Par rapport à la mobilisation des ressources par le Fonds

- Initier des contacts préalables en vue de sensibiliser et d'intéresser les institutions potentielles qui peuvent contribuer au Fonds ;
- Étudier les voies et moyens pour rendre le système du Fonds attractif aux pays membres de l'UA importateurs nets ou non, aux producteurs de pétrole, et aux pays non producteurs non affectés par les effets de la hausse du prix du pétrole ;

- Sensibiliser les pays producteurs de pétrole africains absents à la conférence du Caire en faveur de l'initiative de création du Fonds.

Par rapport au planning de mise en œuvre du Fonds

- Identifier les actions à court, moyen et long termes ;
- Favoriser les actions sur la base d'un chronogramme objectif mais ambitieux en précisant toutes les actions qui suivront les résolutions du Caire
- Fixer une date pour une évaluation des actions.

57. La République Arabe d'Égypte a proposé d'assister la Commission de l'Union Africaine dans les activités relatives au secteur des hydrocarbures y compris la mise en œuvre du Plan d'action adopté par la Conférence.

58. Les experts ont salué cette initiative et ont demandé aux deux parties d'étudier et de finaliser les modalités de sa concrétisation.

SESSION 4 : Projet de Plan d'action - AU/EXP/OG/PI.Ac.(I)

59. Les experts ont examiné le projet de Plan d'Action en annexe, l'ont amendé et adopté.

SESSION 5: Projets de Déclaration Ministérielle, d'Ordre du Jour et de Programme de Travail de la session ministérielle.

60. Les experts ont examiné le projet de Déclaration en annexe, l'ont amendé et adopté.

61. Ils ont ensuite adopté le projet d'Ordre du jour et de Programme de Travail proposés pour la Session Ministérielle.

VIII. CLOTURE DES TRAVAUX

62. La cérémonie de clôture a été présidée par le Sous-Secrétaire au Ministère du Pétrole de la République Arabe d'Égypte qui a remercié les experts et les participants pour leurs délibérations fructueuses.

Ex.CL/311 (X)
Annexe 2

**DECLARATION DU CAIRE SUR
« LA COOPERATION ET LA SOLIDARITE AFRICAINES
EN MATIERE D'HYDROCARBURES »**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(PÉTROLE ET GAZ)
11-14 DECEMBRE 2006
LE CAIRE (EGYPTE)**

**AU/MIN/OG/Decl. (I)
Original**

**DECLARATION DU CAIRE SUR
« LA COOPERATION ET LA SOLIDARITE AFRICAINES
EN MATIERE D'HYDROCARBURES »**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(PÉTROLE ET GAZ)
11-14 DECEMBRE 2006
LE CAIRE (EGYPTE)**

AU/MIN/OG/Decl. (I)

Original

**DECLARATION DU CAIRE SUR
« LA COOPERATION ET LA SOLIDARITE AFRICAINES
EN MATIERE D'HYDROCARBURES »**

**DECLARATION DU CAIRE SUR
« LA COOPERATION ET LA SOLIDARITE AFRICAINES
EN MATIERE D'HYDROCARBURES » ADOPTEE PAR LA PREMIERE
CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DES
HYDROCARBURES (PETROLE ET GAZ)**

LE CAIRE – EGYPTE, 14 DECEMBRE 2006

Nous, Ministres Africains en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz), réunis au Caire (Egypte) le 14 décembre 2006 à l'occasion de la Première Conférence organisée par l'Union Africaine ;

1. **Vu** l'Acte Constitutif de l'Union Africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé, notamment ses articles 13, 14 et 15, qui prévoit que le Conseil Exécutif de l'Union Africaine coordonne les politiques dans les domaines d'intérêt communs notamment de l'énergie, de l'industrie et des ressources minérales compte tenu de leur importance particulière pour le développement de l'Afrique ;

2. **Considérant** la Décision du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenu à Khartoum (Soudan) en janvier 2006 et renforcée par la Décision du Sommet de Banjul (Gambie) en juillet 2006 relative à la création, au sein de l'Union Africaine, d'un Fonds Africain du Pétrole pour pallier les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les économies des pays africains ;

3. **Constatant** la hausse des cours du pétrole et de ses dérivés sur le marché international qui a atteint des niveaux jamais égalés tant en ampleur qu'en durée et leur impact négatif sur les économies des pays africains non producteurs de pétrole ;

4. **Tenant compte** des différentes initiatives prises en faveur des pays africains ainsi que de la nécessité d'assurer un développement durable du continent africain;

Ayant examiné le rapport de la réunion des experts des Etats membres de l'Union africaine qui s'est tenue au Caire (Egypte) du 11 au 13 décembre 2006,

5. **Reconnaissons** la nécessité de renforcer la coopération et la solidarité africaines dans le secteur du pétrole ;

6. **Reconnaissons** par ailleurs la nécessité de maximiser les revenus pétroliers, d'adopter et de respecter les principes de bonne gouvernance dans la gestion desdits revenus en vue d'assurer un développement durable du continent ;

7. **Reconnaissons** en outre le besoin d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des produits pétroliers en Afrique afin de réaliser les objectifs de développement du continent ;

8. **Reconnaissons** enfin la nécessité et l'urgence pour les pays africains de développer et de renforcer les stratégies nationales, sous-régionales et régionales pour le développement d'une offre énergétique durable ;

9. **Demandons** à la Commission de l'Union Africaine de mettre en œuvre toutes les mesures requises pour l'opérationnalisation du Fonds Africain du Pétrole dans les meilleurs délais y compris l'achèvement de l'étude en cours et de communiquer aux Etats Membres les documents y relatifs ;

10. **Décidons** que la gestion des ressources et des activités du Fonds Africain du Pétrole soit confiée à la Banque Africaine de Développement ;

11. **Demandons** à la Commission de l'Union Africaine de travailler à promouvoir la coopération entre les sociétés et compagnies pétrolières du continent tant au niveau des activités en amont qu'en aval en vue d'échanger des expériences pour une meilleure maîtrise du secteur ;

12. **Exhortons** par ailleurs la Commission de l'Union Africaine à définir une stratégie pour renforcer les capacités des pays africains dans l'élaboration et la négociation des contrats pétroliers ainsi que dans le suivi des activités des compagnies pétrolières opérant en Afrique en vue d'accroître les revenus des pays africains producteurs de pétrole ;

13. **Nous engageons à œuvrer pour:**

- a. mettre en place des entrepôts groupés régionaux pour améliorer le stockage et la distribution de produits pétroliers aux pays non producteurs notamment enclavés.
- b. promouvoir les projets régionaux intégrateurs, de gazoducs, d'oléoducs et de raffineries régionales, ainsi que l'exploration et l'exploitation conjointes des gisements pétroliers transfrontaliers, et leur accorder la priorité au niveau de nos gouvernements respectifs ;
- c. collaborer avec la Conférence des Ministres chargés de l'Environnement (AMCEN) en vue de promouvoir une utilisation et une mise en valeur des ressources en pétrole et en gaz naturel tout en veillant à minimiser leur impact sur l'environnement ainsi qu'avec les Ministres en charge du Commerce sur les aspects relatifs aux prix des produits pétroliers.

14. **Proposons** de mettre en place, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge des Hydrocarbures en tant qu'organe central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'hydrocarbures ;

15. **Invitons** la Commission de l'Union Africaine à élaborer une politique continentale de développement du secteur des hydrocarbures afin de rationaliser l'utilisation des

ressources à moyen et long termes pour une sécurité pétrolière durable comme composante d'une politique africaine de sécurité énergétique ;

16. Demandons à la Commission de l'Union Africaine de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement des énergies propres et renouvelables en particulier des biocarburants ;

17. Demandons par ailleurs à la Commission de l'Union Africaine de mettre en place un cadre adéquat pour étudier et résoudre les problèmes écologiques liés aux hydrocarbures en Afrique, en particulier la pollution marine et autres types de pollution.

18. Encourageons :

- a. chaque Communauté Economique Régionale (CER) à formuler une politique commune de développement du secteur des hydrocarbures;
- b. la Commission Africaine de l'Energie (AFREC) à rendre opérationnelle, dans les meilleurs délais, la banque de données sur le secteur du pétrole en vue d'aider à la formulation des politiques et à la prise de décisions ;

19. Adoptons le Plan d'action annexé à la présente Déclaration et invitons la Commission de l'Union Africaine à prendre les mesures appropriées avec tous les acteurs concernés pour mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, les actions visées dans ledit plan.

20. Nous félicitons de l'offre faite par la République Arabe d'Egypte, de créer au Caire au sein du Ministère en charge du Pétrole, un Bureau de Liaison afin d'assister la Commission de l'Union Africaine et les Etats Membres, sans incidence financière, dans les activités relatives au secteur des hydrocarbures y compris la mise en œuvre du Plan d'action que nous venons d'adopter ;

21. Demandons à cet effet, à la Commission de l'Union Africaine d'analyser en relation avec la République Arabe d'Egypte, les modalités de réalisation de cette offre.

Fait et adopté au Caire le 14 décembre 2006

Ex.CL/311 (X)
Annexe 3

PLAN D'ACTION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

**PREMIERE CONFERENCE DE
L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DES HYDROCARBURES
(PÉTROLE ET GAZ)
11-14 DECEMBRE 2006
LE CAIRE (EGYPTE)**

**AU/MIN/OG/PI.Ac. (I)
Original**

PLAN D'ACTION

N°	ACTION	Tâches	Sources de vérification	Structures responsables et impliquées	Période
A .2	Promotion des grands projets régionaux intégrateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des entrepôts groupés • Gazoducs/Oléoducs • Raffineries (Réhabilitation/ Renforcement) des raffineries existantes et construction de nouvelles raffineries régionales • Exploration et Exploitation des gisements pétroliers transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les projets et établir les priorités de réalisation • Établir les modalités de réalisation • Accélérer la mise en œuvre des projets déjà identifiés • Mobiliser les financements • Établir les stratégies de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'études disponibles • Source de financements identifiée 	UA, BAD CEA, CER, Etats, APPA, AFREC	2007-2009

N°	ACTION	Tâches	Sources de vérification	Structures responsables et impliquées	Période
B.	MAXIMISATION DES REVENUS PETROLIERS DES PAYS PRODUCTEURS				
B.1	Renforcement des capacités d'élaboration et de négociation des contrats, de suivi et de contrôle de l'exploration et de l'exploitation pétrolières	<ul style="list-style-type: none"> • Formation, Séminaire • Assistance technique • Échange d'expérience 	Rapports, Bilans, Ateliers, Séminaires organisés	Etats, CER, CUA, BAD, AFREC, APPA	2007-2009
B.2	Renforcement de la coopération entre pays africains	<ul style="list-style-type: none"> • Formation, Séminaire • Assistance • Échange d'expérience 	Rapports, Bilans, Ateliers, Séminaires organisés	APPA, Etats, CUA	Action permanente
B.3	Promotion de la recherche et l'exploration pétrolières	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des rencontres avec les compagnies pétrolières • Marketing et promotion des blocs pétroliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions tenues • Nouveaux contrats signés 	Etats, APPA	2007-2009

N°	ACTION	Tâches	Sources de vérification	Structures responsables et impliquées	Période
C	AUGMENTER LA QUANTITE ET AMELIORER LA QUALITE DES PRODUITS PETROLIERS				
C .1	Élaboration d'une Politique Continentale de sécurité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Études • Ateliers de validation 	Rapports	CUA CER Etats	2007-2008
C.2.	Réhabilitation et extension des raffineries existantes et construction de nouvelles raffineries régionales	<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux et évaluation des besoins financiers • Réalisation des études d'extension • Mobilisation de financement • Exécution des travaux 	Rapports	Etats, APPA, ARA, CER, UA	2007-2009
C.3	Constructions des entrepôts groupés et amélioration du système de distribution des produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> • Études et état des lieux • Recherche de financement • Exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures construites • Système amélioré d'approvisionnement 	CER, CUA	2007-2010

N°	ACTION	Tâches	Sources de vérification	Structures responsables et impliquées	Période
D	AUTRES ACTIONS				
D1	Mise en place de la Conférence des Ministres Africains en charge des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> • Structures de fonctionnement • Règlement intérieur 	Structure+ Règlement Intérieur élaborés	CUA, Bureau de la Conférence	2007
D2	Élaboration de Mémoranda de collaboration avec la Conférence des Ministres Africains en charge de l'environnement (AMCEN) sur l'utilisation et la mise en valeur des ressources pétrolières tout en veillant à minimiser leur impact sur l'environnement ainsi qu'avec les Ministres du Commerce sur les aspects relatifs aux prix des produits pétroliers	Rencontres des Ministres en charge des hydrocarbures et ceux en charge de l'environnement et du commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoranda signés • Réunions organisées 	CUA, Bureau de la Conférence, AMCEN, Ministres du Commerce	2007
D3	Élaboration d'une politique continentale de développement du secteur des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Études au niveau régional et continental - Ateliers de validation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'études - Politique et Stratégies continentale et régionale validées 	CUA CER BAD APPA	2007-2008

N°	ACTION	Tâches	Sources de vérification	Structures responsables et impliquées	Période
D4	Appui à la constitution d'une banque de données sur le secteur des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> • collecte des données • Mise en place d'un système de gestion des données • Dissémination 	Rapport	AFREC CUA APPA Etats	2007-2008
D5	Élaboration d'une politique et stratégies de développement des énergies renouvelables notamment les biocarburants	<ul style="list-style-type: none"> • Études • Atelier de dissémination • Coopération 	Plan d'action élaboré et Stratégie adoptée	AFREC CUA CER Etats	2007-2010

2007

Report on the first African Union conference of ministers responsible for hydrocarbons (oil and gas)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4212>

Downloaded from African Union Common Repository